

Quels justificatifs officiels doivent accompagner une demande de congé sportif au Luxembourg ?

Réponse courte

La demande de congé sportif au Luxembourg doit obligatoirement être accompagnée de trois **justificatifs officiels** : une attestation délivrée par la fédération sportive agréée précisant l'identité du bénéficiaire, la nature, les dates et le rôle exercé lors de la manifestation ou formation ; une copie de la décision ministérielle ou de l'avis favorable du ministère des Sports confirmant la reconnaissance de l'événement et l'éligibilité du bénéficiaire ; et le **formulaire de demande** de congé sportif dûment complété, signé par le bénéficiaire et contresigné par la fédération sportive concernée.

L'absence de l'un de ces justificatifs entraîne le **rejet automatique** de la demande. Il est donc impératif de fournir l'ensemble de ces documents lors du dépôt de la demande auprès de l'employeur.

Définition

Le congé sportif est un congé spécial accordé aux salariés, fonctionnaires et agents publics au Luxembourg, leur permettant de participer à des **manifestations sportives** nationales ou internationales reconnues, ou à des formations organisées par des fédérations sportives agréées. Ce congé vise à soutenir la représentation ou la formation sportive, tout en garantissant le maintien de la rémunération, sous réserve de remboursement par l'État à l'employeur.

Ce dispositif s'applique aux personnes intervenant en tant qu'athlète, entraîneur, arbitre ou délégué, dans le cadre d'événements ou de formations officiellement reconnus par le ministère des Sports.

Questions fréquentes

Dans quel délai la demande de congé sportif doit-elle être introduite au Luxembourg ?

La demande doit être introduite par écrit au moins un mois avant le début de l'absence, avec l'ensemble des justificatifs requis. Ce délai est nécessaire pour permettre à l'employeur de transmettre la demande au ministère des Sports pour validation et d'organiser la continuité du service.

Quelles obligations de traçabilité incombent à l'employeur après l'octroi d'un congé sportif au Luxembourg ?

L'employeur doit conserver une copie de l'ensemble des documents transmis et reçus afin d'assurer la traçabilité du dossier en cas de contrôle ou de litige. Il doit également veiller à l'égalité de traitement entre tous les salariés sollicitant ce type de congé.

Quels éléments doit contenir l'attestation de la fédération sportive pour une demande de congé sportif au Luxembourg ?

L'attestation doit mentionner l'identité du bénéficiaire, la nature de la manifestation ou de la formation, les dates exactes de l'événement et le rôle exercé par le bénéficiaire (athlète, entraîneur, arbitre ou délégué). Ces informations sont indispensables pour l'examen de la demande par l'employeur et le ministère des Sports.

Quels sont les trois justificatifs officiels obligatoires pour une demande de congé sportif au Luxembourg ?

La demande doit obligatoirement être accompagnée d'une attestation de la fédération sportive agréée précisant l'identité du bénéficiaire et la nature de l'événement, d'une copie de la décision ministérielle ou de l'avis favorable du ministère des Sports, et du formulaire de demande officiel dûment complété et signé par le bénéficiaire et contresigné par la fédération. L'absence de l'un de ces documents entraîne le rejet automatique de la demande.

Une régularisation du dossier est-elle possible après le dépôt d'une demande incomplète de congé sportif au Luxembourg ?

Non, l'administration n'admet aucune régularisation a posteriori. Il est donc impératif d'informer les salariés des exigences documentaires dès la planification de leur participation à une manifestation ou formation sportive pour éviter tout rejet.

Conditions d'exercice

L'accès au congé sportif est conditionné à la reconnaissance officielle de la manifestation et à l'affiliation à une fédération agréée, dans le respect des plafonds annuels légaux.

Condition	Détail
Reconnaissance officielle	La manifestation ou la formation doit être reconnue par le ministre des Sports
Affiliation fédérative	Le bénéficiaire doit être affilié à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports
Plafond annuel	Nombre de jours limité selon la catégorie du bénéficiaire, dans les plafonds fixés par la loi
Égalité de traitement	Respect des principes d'égalité et de transparence dans la constitution du dossier

Modalités pratiques

La demande de congé sportif doit être introduite par écrit au moins un mois avant le début de l'absence. Elle doit comporter les trois justificatifs officiels suivants, dont l'absence entraîne le rejet automatique.

Justificatif	Contenu requis
Attestation de la fédération sportive agréée	Identité du bénéficiaire, nature de la manifestation ou formation, dates exactes, rôle exercé (athlète, entraîneur, arbitre, délégué)
Décision ministérielle ou avis favorable	Copie de la décision du ministère des Sports confirmant la reconnaissance de l'événement et l'éligibilité du bénéficiaire
Formulaire de demande officiel	Formulaire disponible auprès du ministère des Sports ou sur guichet.lu , signé par le bénéficiaire et contresigné par la fédération
Transmission complète	L'employeur transmet l'ensemble des justificatifs au ministère des Sports pour validation et remboursement

Pratiques et recommandations

Il est recommandé de **vérifier l'authenticité** des attestations fournies, notamment en contactant la fédération sportive émettrice. Toute demande incomplète ou non conforme aux exigences formelles peut être refusée par l'employeur ou par le ministère des Sports.

Il est conseillé de **conserver une copie** de l'ensemble des documents transmis et reçus, afin d'assurer la traçabilité du dossier en cas de contrôle ou de litige. Les délais de traitement par le ministère des Sports doivent être anticipés pour garantir la continuité du service au sein de l'entreprise.

L'employeur doit veiller à l'**égalité de traitement** entre les salariés sollicitant ce congé et à l'encadrement humain du processus, conformément aux principes généraux du Code du travail.

Cadre juridique

Référence	Objet
Loi modifiée du 3 août 2005	Congé sportif — conditions, procédure, bénéficiaires, remboursement
Loi du 29 mars 2022	Modification de la loi du 3 août 2005 relative au congé sportif
RGD du 19 décembre 2005	Modalités d'application de la loi sur le congé sportif
Art. <u>L.241-1</u>	Égalité de traitement

L'absence de l'un des justificatifs officiels requis entraîne le rejet automatique de la demande de congé sportif. Il est impératif d'informer les salariés des exigences documentaires dès la planification de leur participation à une manifestation ou formation sportive, car aucune régularisation a posteriori n'est admise par l'administration.

Voir aussi

- [Congé sportif et procédure de remboursement](#)

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.